

2021-2774
2022-03-09

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 19/05/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant l'Imidacloprid, RVD2021-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pma.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.



GROUPÉ	4A	INSECTICIDE
--------	----	-------------

* CONTENANT*

SEPRESTO 75 WS

INSECTICIDE

Insecticide systémique destiné à traiter les semences de légumes pour supprimer les insectes ravageurs énumérés

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Clothianidine.....56,25 %

Imidaclopride.....18,75 %

N° D'HOMOLOGATION 30972 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI



ATTENTION

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : __ kg

Ce produit ne contient aucun colorant.

Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La Loi sur les semences doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

NE PAS TRAITER LES SEMENCES AU CANADA

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

« En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant 1-800-334-7577 (24 heures par jour). »

Sepresto 75 WS est un insecticide systémique destiné à traiter les semences de légumes. Sepresto 75 WS contient deux ingrédients actifs insecticides pour une suppression optimale et efficace de nombreux insectes ravageurs précoces qui s'attaquent aux semences et aux semis.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Pendant la manipulation et le semis des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Ne pas utiliser de gants en cuir ou en tissu. Ne pas ensemencher manuellement les semences traitées. Pour la plantation sur le terrain, utiliser des équipements de plantation à cabine fermée. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas nécessaires à l'intérieur de la cabine fermée, cependant, des gants résistant aux produits chimiques doivent être disponibles pour toutes les tâches de plantation autres que la conduite. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs doivent : Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si l'insecticide a pénétré à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Faire boire un verre d'eau a petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES ET RENSEIGNEMENTS :

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus des produits dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar résultant d'applications de traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément aux directives qui figurent sur l'étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimales.

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens).

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les oiseaux. . Ne pas exposer les semences traitées à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans des zones où se trouvent des eaux de surface ou des zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La

contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant non recyclable/réutilisable/rechargeable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



GROUPE	4A	INSECTICIDE
--------	----	-------------

LIVRET

**SEPRESTO 75 WS
INSECTICIDE**

Insecticide systémique destiné à traiter les semences de légumes pour supprimer les insectes ravageurs énumérés

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Clothianidine.....56,25 %
Imidaclopride.....18,75 %

N° D'HOMOLOGATION 30972 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI



ATTENTION

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : __ kg

Ce produit ne contient aucun colorant.

Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La Loi sur les semences doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

NE PAS TRAITER LES SEMENCES AU CANADA

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

« En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant 1-800-334-7577 (24 heures par jour). »

L'enregistrement de Sepresto 75 WS pour l'utilisation suivante expire le 31 mars 2025 :

Culture	Organisme nuisible	Date limite d'utilisation
Oignons à bottelet	Mouche de l'oignon et mouche des légumineuses	31 mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

Section numéro

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis 1 Le produit 2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs 3 Premiers soins et renseignements toxicologiques 4 Mises en garde environnementales et renseignements 5 Entreposage 6 Élimination 7
MODE D'EMPLOI	Cultures et ravageurs 8 Directives d'application et restrictions d'utilisation 9 Étiquetage des semences traitées 10 Qualité des semences et entreposage des semences traitées 11 Cultures de rotation 12 Recommandations en matière de gestion de la résistance 13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

Sepresto 75 WS est un insecticide systémique destiné à traiter les semences de légumes. Sepresto 75 WS contient deux ingrédients actifs insecticides pour une suppression optimale et efficace de nombreux insectes ravageurs précoces qui s'attaquent aux semences et aux semis.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Pendant la manipulation et le semis des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Ne pas utiliser de gants en cuir ou en tissu. Ne pas ensemercer manuellement les semences traitées. Pour la plantation sur le terrain, utiliser des équipements de plantation à cabine fermée. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas nécessaires à l'intérieur de la cabine fermée, cependant, des gants résistant aux produits chimiques doivent être disponibles pour toutes les tâches de plantation autres que la conduite. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs doivent : Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si l'insecticide a pénétré à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays

importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

Section 5 – Mises en garde environnementales et renseignements

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus des produits dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar provenant des applications servant au traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément aux directives qui figurent sur l'étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimales.

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens).

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les oiseaux. Ne pas exposer les semences traitées à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans des zones où se trouvent des eaux de surface ou des zones intertidales se situant sous la ligne

moyenne des hautes eaux. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Section 6 – Entreposage

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé.

Section 7 – Élimination

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant non recyclable/réutilisable/rechargeable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

NE PAS TRAITER LES SEMENCES AU CANADA

Ne pas ensemercer manuellement les semences traitées. Commerce de détail seulement.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser dans cet objectif. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Éliminer tout excédent de semences traitées. Les semences traitées inutilisées qui restent doivent être enterrées loin des sources d'eau, conformément à la réglementation locale. Ne pas éliminer les semences traitées par semées en double dans la tournière. Le traitement généralisé est interdit.

Carotte :

Culture	Ravageurs supprimés	Dose d'application ¹ Grammes de Sepresto 75 WS par 1000 semences
Carotte	Mouche de la carotte (répression)	0,062 à 0,12
Notes et restrictions : ¹ Ne pas appliquer plus de 178g de Sepresto 75 WS par hectare par année. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS		

Oignon (bulbes) et Poireau :

Culture	Ravageurs supprimés	Dose d'application ¹ Grammes de Sepresto 75 WS par 1000 semences
Oignon (bulbe)	Mouche de l'oignon	0,21
Poireau	Mouche des légumineuses	0,21
	Thrips	
Notes et restrictions : ¹ Ne pas appliquer plus de 178g de Sepresto 75 WS par hectare par année. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS		

L'utilisation suivante de Sepresto 75 WS sur les oignons à bottelet n'est autorisée que jusqu'au 31 mars 2025 :

Culture	Ravageurs supprimés	Dose d'application ¹ Grammes de Sepresto 75 WS par 1000 semences
Oignons à bottelet	Mouche de l'oignon et mouche des légumineuses	0,16
Notes et restrictions : Date limite d'utilisation : 31 mars 2025. ¹ Ne pas appliquer plus de 746g de Sepresto 75 WS par hectare par année. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS		

Laitue (pommée et frisée)

Culture	Ravageurs supprimés	Dose d'application ¹ Grammes de Sepresto 75 WS par 1000 semences
Laitue pommée	Mineuse (répression) Pucerons	1,06
Laitue frisée		1,06
Notes et restrictions : Ne pas appliquer plus de 178g de Sepresto 75 WS par hectare par année. Les semences de laitue traitées avec Sepresto 75 WS ne doivent pas être semées directement dans le champ. Les semences traitées doivent être utilisées uniquement pour la propagation des plants repiqués en vue d'une plantation ultérieure au champ. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS		

Chou fleur et brocoli :

Culture	Ravageurs supprimés	Dose d'application ¹ Grammes de Sepresto 75 WS par 1000 semences
Chou	Pucerons Altise	1,6
Brocoli		
Notes et restrictions : Ne pas appliquer plus de 178g de Sepresto 75 WS par hectare par année. Les semences de chou et de brocoli traitées avec Sepresto 75 WS ne doivent pas être semées directement au champ. Les semences traitées ne doivent être utilisées que pour la propagation de plants repiqués en vue d'une plantation ultérieure au champ.		

Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS

Tomate et piment :

Culture	Ravageurs supprimés	Dose d'application ¹ Grammes de Sepresto 75 WS par 1000 semences
Tomate	Pucerons (répression) Altise Thrips	0,067
Poivron	Pucerons Altise Thrips	0,44
Notes et restrictions : ¹ Ne pas appliquer plus de 178g de Sepresto 75 WS par hectare par année. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS		

Courge (d'hiver), Courge (d'été), Melon et Concombre :

Culture	Ravageurs supprimés	Dose d'application ¹ Grammes de Sepresto 75 WS par 1000 semences
Courge d'hiver	Pucerons Thrips	1,33
Courge d'été		
Melon		
Concombre		
Notes et restrictions : ¹ Ne pas appliquer plus de 178g de Sepresto 75 WS par hectare par année. Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS		

Section 9 – Directives d'application et restrictions d'utilisation

Ne pas appliquer plus de 178 g de Sepresto 75 WS par hectare par année.

Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement de Sepresto 75 WS

Réservé aux installations commerciales de traitement des semences.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment d'appliquer ce produit. La Loi sur les semences doit être respectée à la lettre lorsque ce produit est utilisé.

Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Section 10 – Étiquetage des semences traitées

Tout sac contenant de la semence traitée avec Sepresto 75 WS doit porter une étiquette mentionnant ce qui suit :

- Ces semences ont été traitées avec Sepresto 75 WS, qui contient de la clothianidine et de l'imidaclopride.
- Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
- Entreposer à l'écart de tout aliment destiné à la consommation des humains ou des animaux.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques pendant la manipulation et le semis des semences traitées. Ne pas utiliser de gants en cuir ou en tissu. Ne pas ensemercer manuellement les semences traitées. Pour la plantation sur le terrain, utiliser des équipements de plantation à cabine fermée. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas nécessaires à l'intérieur de la cabine fermée, cependant, des gants résistant aux produits chimiques doivent être disponibles pour toutes les tâches de plantation autres que la conduite.
- Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les oiseaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou visibles sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.
- L'ensemencement à la volée est interdit.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Les restes de semences traitées peuvent être enterrés loin des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Ne pas éliminer les semences en les resemant dans les tournières.
- Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales.
-

Section 11 – Qualité des semences et entreposage des semences traitées

Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application de Sepresto 75 WS sur les semences ne nuira pas la germination. En raison de la baisse possible de qualité attribuable à des causes indépendantes de sa volonté, Bayer CropScience ne garantit pas la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite portion des semences et faire un test de germination sur celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement. En raison de la baisse possible de qualité attribuable à des causes indépendantes de sa volonté, Bayer CropScience ne garantit pas la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante.

Section 12 – Cultures de rotation

Toutes les cultures indiquées sur les étiquettes de l'imidaclopride et de la clothianidine ou toute culture tolérant ces deux ingrédients actifs peuvent être semées dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. Les zones ayant reçu des semences traitées peuvent être resemées immédiatement avec des pommes de terre, des céréales, du colza, du maïs, du canola et toute culture indiquée sur l'étiquette de Sepresto 75 WS. Ces zones peuvent être resemées après 30 jours avec du soja, des haricots secs et des pois secs. Ne semer aucune autre culture dans la zone traitée pendant au moins un an après l'utilisation de semences traitées dans cette zone.

Section 13 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, Sepresto 75 WS contient des insecticides du groupe 4A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Sepresto 75 WS avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience à 1-800-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

Sepresto 75 WS est une marque déposée de Bayer.

